



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Désignation de l'Acheteur qui passe le marché :

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
18 Quai Claude Bernard
69365 LYON CEDEX 07

Représentée par sa Présidente en exercice

Objet de la consultation :

PRESTATIONS D'ASSURANCES

N° FCS 2025S25004XXX1 / 2025S25004XXX2 / 2025S25004XXX3

Date et heure limite de réception des candidatures :

Le jeudi 15 mai 2025 à 12H00

RAPPEL : Cette consultation porte sur la phase 1 – « Candidatures » de la procédure de passation. Seuls les candidats retenus à l'issue de cette première phase seront invités à soumettre une offre.

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2.....	3
OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES MARCHES A VENIR.....	4
CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
1.1 MODALITES DE LA CONSULTATION	5
1.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION	6
1.3 ARRET DE LA CONSULTATION.....	7
1.4 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION.....	7
1.5 VISITE DE RISQUE SUR SITE	7
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
2.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
2.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE	8
2.3 MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES EN PHASE « CANDIDATURE »	8
3.1 ELEMENTS A REMETTRE A L'ACHETEUR PUBLIC	8
3.2 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	9
ANALYSE DES CANDIDATURES.....	11
JUGEMENT DES OFFRES	12
INFORMATIQUE ET LIBERTE.....	12
5.1 UTILISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL FOURNIES DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION :	12
5.2 COMMUNICATION AUX TIERS :	12
5.3 DROITS D'ACCES, DE RECTIFICATION, DE SUPPRESSION :	12
5.4 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES :	12
5.5 REUTILISATION DES DONNEES :	12
5.6 INFORMATIONS DE L'ATTRIBUTAIRE :	13
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VOIES ET DELAIS DE RECOURS.....	13
6.1 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	13
6.2 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	13
ANNEXE 1 - FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE - DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS.....	14
ANNEXE 2 - RENSEIGNEMENTS DEMANDES PAR L'ACHETEUR AUX FINS DE VERIFICATION DE L'APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE, DE LA CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE OU DES CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES NECESSAIRES A L'EXECUTION DU MARCHÉ	14

Présentation de l'Université Lumière Lyon 2

Depuis sa création en 1973, l'Université Lumière Lyon 2 s'attache à porter une vision forte et exigeante de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, animée par un esprit et des valeurs qui font aussi sa marque de fabrique : humaniste et solidaire, engagée et inclusive, démocratique et citoyenne.

Membre fondateur de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) du site académique Lyon-Saint-Étienne, l'Université Lumière Lyon 2 accueille sur deux campus et deux sites près de 26 000 étudiantes et étudiants, de la Licence au doctorat.

Avec une offre de formation variée, s'adressant à tous les publics, l'Université Lumière Lyon 2 conjugue ouverture et réussite du plus grand nombre. Elle compte 13 entités de formation réparties dans 4 domaines de formation et de recherche : Arts, lettres, langues / Droit, économie, gestion / Sciences humaines et sociales / Sciences, technologie, santé.

Couvrant un très large spectre de disciplines des Sciences Humaines et Sociales, l'Université Lumière Lyon 2 développe une recherche de pointe dans chacun de ses domaines. Sensible aux préoccupations et aux enjeux de société tel que le genre, l'éducation, le travail, la ville, le handicap, elle participe pleinement au progrès social à travers ses programmes de recherche et de nombreuses actions de diffusion des savoirs.

Dotée de 32 laboratoires et de 8 fédérations de recherche, couvrant l'ensemble du champ des Lettres - Langues - Sciences Humaines et Sociales (L.L.SHS), l'université Lumière Lyon 2 fait le pari de l'innovation, de l'interdisciplinarité, du partenariat et de l'ouverture internationale. Au travers des projets développés et portés par les 936 enseignant.es-chercheur.es qu'elle compte, elle entend faire dialoguer les sciences humaines et sociales avec les sciences dures, et inscrire la recherche au cœur des enjeux scientifiques et sociétaux contemporains.

L'ouverture internationale est un enjeu majeur pour l'Université Lumière Lyon 2, qu'elle relève en encourageant la mobilité des étudiant.es via des échanges d'études et de stages en Europe et à travers le monde entier. Elle a également mis en place de nombreux doubles diplômes avec des institutions académiques étrangères et porte des activités de recherche internationales. L'université Lumière Lyon 2 entretient aujourd'hui 560 accords de coopération avec 370 établissements dans 60 pays. Les étudiant.es étranger.es en échange ou hors échange représentent ainsi 18% des effectifs globaux.

Implantée au cœur de la Métropole de Lyon, avec deux campus principaux, Berges du Rhône et Porte des Alpes et trois sites complémentaires, Rachais, Ecully et Le Vinatier, l'Université Lumière Lyon 2 offre un cadre d'études et de travail adapté aux besoins de la communauté universitaire et propice à son épanouissement.

Engagée dans une politique de transmission et de diffusion large des savoirs, l'université Lumière Lyon 2 organise régulièrement des rendez-vous culturels et scientifiques ouverts à tous. S'appuyant sur les initiatives des enseignants chercheurs et sur un réseau de partenaires culturels locaux et nationaux, elle propose dans et hors ses murs, un programme de cycles de conférences, d'expositions et de spectacles vivants.

Objet de la consultation

Le présent appel public à candidature a pour objet de sélectionner les candidats admis à présenter une offre lors de la consultation portant sur des prestations d'assurances.

En application du Code des Assurances, l'exercice de la profession est impérativement réservé à des sociétés d'assurances (agrément administratif, article L.320-2 du Code des Mutualités et L.321-1 du Code

des Assurances) et/ou des intermédiaires d'assurances (certificat d'immatriculation à l'ORIAS, article R.512-1 du Code des Assurances).

La présente consultation vaut ordre d'étude et libère les co-assureurs de leurs obligations vis-à-vis du ou des apériteur(s) actuel(s). Aucun assureur ou intermédiaire ne peut opposer à l'Université Lumière Lyon 2 une quelconque exclusivité ou priorité fondée sur le seul principe de l'antériorité de la saisine des assureurs qui serait considérée comme contraire à la libre concurrence.

Caractéristiques essentielles des marchés à venir

Les marchés qui seront passés à l'issue de la consultation seront constitués de trois lots (juridiquement distincts) composés de la façon suivante et dont le contenu sera défini pour chacun d'eux aux cahiers des charges qui seront remis aux candidats sélectionnés pour chaque lot à l'issue de la présente phase 1 « candidatures » :

Lot	Désignation
1	Responsabilité civile administrative
2	Dommages aux biens
3	Assistance et rapatriement

Pour les lots n°1 « Responsabilité civile administrative », n°2 « Dommages aux biens » et n°3 « Assistance et rapatriement », les marchés comprendront la gestion des polices et le placement des risques à 100%

La présente consultation concerne la mise en place, conformément à l'article L1111-1 du Code de la commande publique de marchés publics. Ces marchés seront ordinaires car non assujetti à une règle spécifique sur les techniques d'achat. Pour ce type de marché, les prestations seront définies et son commandées en une seule fois, à la différence des accords-cadres ou marchés à phase. Le prix de chaque lot sera établi avec précision et forfaitairement.

Nomenclature européenne « CPV » :

Type de service : 6a - Services financiers : a) services d'assurances

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal : 66510000-8 : Services d'assurance.

Objets complémentaires :

66516000-0 : Services d'assurance responsabilité civile

66515200-5 : Services d'assurance de biens.

66515000-3 : Services d'assurance dommages ou pertes.

Durée des marchés :

Pour chaque lot et sous réserve des stipulations prévues dans les cahiers des charges, la durée de chaque marché sera de 5 ans ferme à compter de la notification, qui vaudra ordre de prise d'effet des garanties.

A titre purement indicatif, la notification des marchés est prévue le 1^{er} juillet 2025 et s'achèvera donc, 5 ans plus tard, soit le 30 juin 2030 à minuit.

Estimation financière : le montant estimé des besoins d'assurances et d'assistances d'exploitation à couvrir s'élève à la somme de 755 087,16 euros TTC pour les cinq prochaines années.

Lieu d'exécution des prestations :

Les prestations s'appliquant aux risques et activités relevant du périmètre de l'Université Lumière Lyon 2 et de sa fondation universitaire intégrée, les lieux d'exécution des prestations pourront notamment être, selon les cahiers des charges de chaque lot, :

- l'ensemble de ses sites occupés, ouvrages et installations ;
- l'ensemble de ses activités et missions exercées dans le cadre des garanties souscrites ;
- l'ensemble des déplacements des bénéficiaires dans le monde entier.

L'acheteur conclura les marchés en langue française dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Conditions de la consultation

1.1 Modalités de la consultation

La consultation est passée par procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3, R.2124-3, R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique. Les marchés pourront être attribués avec négociation préalable du fait :

- d'un besoin qui ne peut être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles conformément à l'article R.2124-3 1° du code de la commande publique ;
- de circonstances particulières liées au montage juridique et financier conformément à l'article R.2124-3, 4° du code de la commande publique.

Cette procédure se décompose en deux phases successives :

Phase 1 : l'appel public à concurrence, qui a pour objet d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

Phase 2 : les candidats admis à présenter une offre sont invités à présenter leur offre.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots. Dans l'hypothèse où le candidat répondrait à plusieurs lots, il devra impérativement présenter une candidature par lot.

Le **calendrier prévisionnel** (indicatif et sans valeur contractuelle) est le suivant :

Publication de l'Avis de marché : en avril 2025,

Réception des candidatures : en mai 2025,

Invitation des opérateurs sélectionnés à déposer une offre : mai 2025,

Date limite de remise des offres : début juin 2025,

Notification des marchés d'assurances fin juin 2025.

La procédure se déroulera donc dans les conditions fixées ci-dessous :

Phase 1 : Phase Candidature :

- 1) Retrait du dossier de candidature :

Les documents dématérialisés du dossier de candidature ainsi que l'avis public d'appel à la concurrence sont téléchargés sur le profil acheteur PLACE (Plateforme des achats de l'Etat) du pouvoir adjudicateur du site :

2) Dépôt des candidatures

Date et heure limites de remise des candidatures : **Voir page de garde**

La présentation des candidatures et les documents à fournir sont précisés à l'article 3.1 du présent règlement de consultation.

3) Sélection des candidats agréés admis à présenter une offre

Phase 2 : Phase Offres :

- 1) Les candidats admis à présenter une offre seront informés par le biais de la plateforme de dématérialisation du profil acheteur PLACE
- 2) Envoi aux candidats sélectionnés d'une invitation pour qu'ils remettent une offre aux date et heure qui seront définis dans une lettre valant règlement de consultation.

Le dossier d'offre comprendra, notamment :

- L'acte d'Engagement pour chaque lot comportant la note récapitulative des réserves et améliorations annexée à chaque acte d'engagement, pour chaque lot ;
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
 - Le Cahier des charges avec ses annexes pour chaque lot ;
 - Le cadre de réponse technique et environnemental (CRTE) ;
 - La convention de prestations de services (CPS) pour le lot n°2 « Dommages aux biens » ;
- 3) Remise des offres : dans un délai qui sera fixé après la date d'envoi de l'invitation à remettre une offre par le biais de la plateforme de dématérialisation du profil acheteur de l'Université, conformément à l'article R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande Publique.
 - 4) Pour chaque lot, à l'issue du classement initial des offres selon les critères et sous-critères annoncés dans la lettre d'invitation à déposer une offre, les deux meilleures offres pourront, à la seule discrétion de l'Université, faire l'objet d'une négociation portant sur tout ou partie des éléments de leur offre, tant technique, environnemental que financière. Les modalités d'organisation précises des négociations seront indiquées dans la lettre d'invitation à déposer une offre.
 - 5) Sélection des titulaires de chaque lot à l'issue du classement final, information des candidats non retenus et notification des marchés.

1.2 Conditions de participation

L'acheteur public attire l'attention des concurrents sur le fait que les offres présentées en coassurances avec apériteur et/ou courtier sont, assimilables à des groupements d'opérateurs économiques au sens de l'article R.2142-19 du code de la commande publique. A ce titre, les candidats devront respecter l'ensemble des règles relatives à la constitution des groupements d'opérateurs économiques édictées par l'acheteur et/ou par le code de la commande publique, notamment pour la présentation du groupement.

Conformément à l'article R.2142-21 du code de la commande publique, l'Université Lumière Lyon 2 interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs candidatures en agissant à la fois :

-en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

-en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement, sa constitution devra être communiquée lors de la remise de la candidature. En cas de groupement d'opérateurs économiques, celui-ci peut être conjoint ou solidaire. Cependant, dans tous les cas, l'opérateur économiques membres du groupement, désigné dans la candidature comme mandataire, doit représenter l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement. Pour l'exécution des prestations, le mandataire du groupement sera solidaire ou non de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Conformément aux articles R 2193-1 à R 2193-4 du code de la commande publique, le titulaire pourra sous-traiter en phase offre une partie des prestations objet du présent marché à la condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ces conditions de paiement. A cet effet, le titulaire adressera au pouvoir adjudicateur un imprimé DC4. Cet imprimé fera office d'acte spécial et précisera notamment le détail des prestations que le prestataire entend sous-traiter ainsi que tous renseignements utiles concernant chaque sous-traitant. En phase candidature, pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat doit produire les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Par ailleurs, il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

1.3 Arrêt de la consultation

Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, la procédure de passation peut être déclarée sans suite à tout moment. Dans ce cas, l'acheteur communique aux opérateurs économiques ayant participé à la procédure, les raisons pour lesquelles il a décidé de ne pas attribuer le marché ou de recommencer la procédure.

Cette décision n'ouvre droit à aucun dédommagement de la part du pouvoir adjudicateur aux candidats ayant retiré ou répondu au dossier de consultation.

1.4 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution concernant les labels visés par l'article R.2111-13 du code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R. 2113-7 et R.2113-8 du code de la commande publique.

Les prestations sont réservées à une profession particulière : en application du Code des Assurances, l'exercice de la profession est réservé à des sociétés d'assurances (agrément administratif, L 321-1 du code des assurances) et/ou des intermédiaires d'assurances (certificat d'immatriculation à l'ORIAS, art. R 512-1 du code des assurances).

1.5 Visite de risque sur site

Aucune visite de risque sur site n'est prévue au stade de la phase 1 « Candidatures » de la consultation.

Dossier de consultation des entreprises

2.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le présent dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Règlement de la Consultation de la présente phase 1 « CANDIDATURES » ;
- Le rapport d'activité 2023/2024 de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- L'organigramme de l'Université à jour du 4 février 2025 ;

- Le relevé des missions pour les années 2023 et 2024 ;
- Le budget initial 2025 et ses annexes ;
- Le compte financier 2024 et ses annexes ;
- Le montant de la masse salariale ;
- L'état des surfaces de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Les procès-verbaux des commissions de sécurités pour les sites de l'Université ;
- Les vérifications techniques réglementaires pour les sites de l'Université ;
- Les relevés de sinistralités pour les trois lots de la présente consultation.

2.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le dossier de consultation des entreprises est gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques. Il est disponible depuis la plateforme de dématérialisation de l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l'Université Lumière Lyon 2 aux questions posées par d'autres candidats.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés (L'Université Lumière Lyon 2 décline alors toute responsabilité).

2.3 Modification du dossier de consultation des entreprises en phase « Candidature »

L'Université Lumière Lyon 2 se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de candidature au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des candidatures est reportée pour les cas prévus à l'article R2151-4 du code de la commande publique, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.1 Eléments à remettre à l'acheteur public

Nota : Sauf indication contraire mentionnée ci-dessous, les candidats ne sont pas tenus de retourner signés les documents constituant le dossier de candidature.

Le dossier à remettre par les concurrents comprendra les pièces suivantes.

Chaque candidat individuel ou, en présence d'un groupement d'entreprise, chaque membre de l'équipe candidate (intermédiaires, assureurs et co-assureurs le cas échéant) doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Le dossier sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et comprendra les pièces suivantes :

1. Une déclaration de candidature (formulaire DC1 annexe n°1 au présent règlement de la consultation ou équivalent – **en cas de groupement, un seul formulaire DC1 est à fournir**) ;
2. **En cas de groupement**, chaque membre de l'équipe doit fournir un pouvoir qui précise son étendue, le numéro et l'objet des lots ainsi que le nom du mandataire du groupement habilité à déposer une candidature pour le compte de l'ensemble des autres membres ;

3. Pour les sociétés d'assurances, remise de l'agrément administratif (art. L 320-2 du code des mutualités et L 321-1 du code des assurances) **en cas de groupement, chaque assureur ou co-assureur doit fournir cet agrément** ;
4. Certificat d'immatriculation à l'ORIAS pour les intermédiaires art. R 512-1 du Code des Assurances ; **En cas de groupement, chaque intermédiaire doit fournir le certificat** ;
5. Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (en cas de groupement, chaque candidat de l'équipe en situation de redressement judiciaire doit fournir ces documents) ;
6. Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles qui font l'objet des lots, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (à indiquer dans l'annexe n°2 au présent règlement de la consultation – **en cas de groupement, chaque candidat doit remplir cette annexe**) ;
7. Une déclaration indiquant le ratio de couverture du SCR pour les trois derniers exercices (à indiquer dans l'annexe n°2 au présent règlement de la consultation – **en cas de groupement, seuls les assureurs doivent remplir ces informations**) ;
8. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (à indiquer à l'annexe n°2 du présent règlement de la consultation - **en cas de groupement, chaque candidat doit remplir cette annexe**) ;
9. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (à indiquer à l'annexe n°2 du présent règlement de la consultation - **en cas de groupement, chaque candidat doit remplir cette annexe**) ;
10. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public – (**en cas de groupement, chaque candidat doit fournir cette description**) ;
11. Pour les personnes soumises à l'article L.229-25 du code de l'environnement, le bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre pour l'année qui précède l'année de publication de l'avis d'appel à la concurrence. **En cas de groupement, chaque candidat qui est soumis à l'obligation doit fournir le bilan**) ;

Les entreprises étrangères pourront fournir les attestations délivrées par les organismes de leur état d'origine.

ATTENTION : le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d'apprécier sa capacité à assurer les prestations prévues.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public (excepté le DC1). Par ailleurs, il doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié conformément à l'article R2143-12 du code de la commande publique.

L'ensemble des documents du candidat doivent être entièrement rédigés en langue française. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent obligatoirement être accompagnés d'une traduction en français.

3.2 Conditions de remise des plis

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur PLACE

(plateforme des achats de l'Etat). Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats via le profil acheteur www.marches-publics.gouv.fr. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Chaque candidat peut doubler son pli électronique par une copie de sauvegarde dans les délais impartis (avant la date limite de remise des candidatures). Elle peut être envoyée sur support physique électronique ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé et comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation, le nom du candidat et l'information « ne pas ouvrir avant la date limite de remise des candidatures ». Ce pli ne sera ouvert par l'acheteur public que si le pli électronique est altéré (virus détecté ou illisible) et ne peut donc en aucun cas pallier à l'absence d'un pli électronique envoyé dans les délais impartis via la Plateforme des Achats de l'Etat. Ce pli est adressé :

- en recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci-après :

Université Lumière Lyon 2
DAJIM-Service de la commande publique, des achats et des assurances
Bureau DEM 239
18 quai Claude Bernard
69365 Lyon cedex 07

- remis en main propre contre récépissé sur rendez-vous à l'Université Lumière Lyon 2. Pour cela, les candidats doivent préalablement prendre rendez-vous via le profil acheteur (www.marches-publics.gouv.fr).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur www.marches-publics.gouv.fr. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Chaque candidat remettra **OBLIGATOIREMENT** son offre par voie électronique via la plate-forme www.marches-publics.gouv.fr.

Virus Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et ne sera pas pris en compte.

Assistance Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, se rapporter à l'assistance de la Plateforme des achats de l'Etat.

Nota importante pour anticiper au mieux la phase 2 « Offres » :

Chaque lot sera signé par le soumissionnaire retenu au moyen de l'acte d'engagement qui sera fourni dans le dossier de consultation des entreprises en phase 2 « Offres ».

Pour cela, le candidat devra disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents exclusivement aux formats PAdES (préconisé par l'acheteur), CAdES et XAdES.

Analyse des candidatures

Conformément aux articles R2143-2 et R2151-5 du Code de la Commande Publique, les candidatures reçues hors délais sont immédiatement éliminées (**sans aucune possibilité de régularisation**). De même, les candidatures qui ne sont pas réceptionnées par la voie électronique via le profil acheteur PLACE sont éliminées (**sans aucune possibilité de régularisation**).

La recevabilité des candidatures sera examinée conformément aux conditions prévues aux articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Conformément à l'article L2141-7-2 du code de la commande publique, **P'Université exclura de la procédure de passation, les personnes soumises à l'article L229-25 du code de l'environnement qui ne satisfont pas à leur obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre pour l'année qui précède l'année de publication de l'avis d'appel à la concurrence de la présente consultation.**

Au-delà des clauses d'exclusion prévues par les articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique, les candidatures remises feront l'objet d'un examen visant à vérifier la capacité financière, technique et professionnelle de chaque candidat.

Ces dernières devront être en adéquation avec l'objet et l'importance du marché.

L'acheteur public rejettera, les candidats n'ayant pas la qualité pour présenter une offre ou qui ne disposent manifestement pas des capacités économiques, professionnelles et techniques suffisantes pour exécuter le marché public, c'est-à-dire ceux dont les capacités sont, à l'évidence, insuffisantes pour assurer l'exécution des prestations faisant l'objet du marché public. En cas de groupement d'opérateurs économiques, l'appréciation des capacités est globale. Cependant, l'acheteur public rejettera les groupements dont un intermédiaire n'atteint pas le niveau spécifique minimal exigé pour la capacité financière prévue à l'article 3.1-A du présent règlement de la consultation.

Conformément à l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces mentionnées à l'article 3.1-A du règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qui ne pourra excéder 5 jours calendaires à compter de la demande de l'Université. **L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'Université dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature.** L'acheteur élimine les candidats dont le dossier de candidature est incomplet, s'il ne met pas en œuvre la

faculté d'en demander la régularisation ou si après demande de régularisation, le dossier de candidature demeure incomplet.

Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai. La demande de compléments relative à la candidature ne préjuge pas de la conformité de l'offre.

Le nombre de candidats qui seront admis à présenter une offre n'est pas limité.

Jugement des offres

A titre purement informatif, l'Université Lumière Lyon 2 retiendra l'offre la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Critère prix : 40 % de la note finale ;
- Critère valeur technique : 50 % de la note finale
- Critère de performance environnementale : 10 % de la note finale.

Le détail des critères et sous critères sera donné lors de la phase offres dans la lettre d'invitation à remettre une offre.

Informatique et liberté

5.1 Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

5.2 Communication aux tiers :

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

5.3 Droits d'accès, de rectification, de suppression :

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@univ-lyon2.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

5.4 Durée de conservation des données personnelles :

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

5.5 Réutilisation des données :

L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées

renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

5.6 Informations de l'attributaire :

Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Renseignements complémentaires et voies et délais de recours

6.1 Renseignements complémentaires

L'attention des concurrents est attirée sur le fait qu'aucune réponse orale individuelle ne sera donnée.

Ainsi, pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite, par le biais de la plateforme à www.marches-publics.gouv.fr.

Dans tous les cas, les réponses seront diffusées via la plateforme des achats de l'Etat (profil acheteur) au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

6.2 Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
184 rue Duguesclin
69 433 Lyon cedex
Tél. : 04 78 84 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Le comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Lyon DIRECCTE

À l'attention du CCIRA de Lyon
1 boulevard Vivier Merle, 69443 LYON CEDEX 03
Mme Anita AUBIN (DIRECCTE à Lyon)
Tél : 04 26 99 28 33
Mail : ara.ccira@direccte.gouv.fr

Précisions concernant les recours :

Le délai de suspension de la signature du marché public ou de l'accord-cadre est de 11 jours minimum, à compter de la date d'envoi de la notification du marché.

1 - Référé précontractuel :

Jusqu'à la signature du contrat, un référé précontractuel peut être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon en application des articles L. 551-1 et s. et R.551-1 et s. du C.J.A. L'auteur du

recours est tenu de notifier son recours directement au pouvoir adjudicateur en même temps et selon les mêmes modalités que le dépôt de son recours au tribunal.

Un délai de 11 jours sera respecté par **PUNIVERSITE LUMIERE LYON 2** entre la notification du rejet des candidatures ou des offres et la notification du marché à l'attributaire.

2 - Référé contractuel :

Un référé contractuel peut être introduit contre le marché au plus tard le 31^{ème} jour suivant la publication de l'avis d'attribution au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat auprès du Tribunal Administratif de Lyon en application des articles R551-7 et s. du C.J.A.

3 - Recours de pleine juridiction :

Un recours de pleine juridiction peut être exercé contre le contrat auprès du Tribunal Administratif de de Lyon dans le délai de deux mois suivant une publicité adéquate de la conclusion du contrat.

4 - Recours pour excès de pouvoir :

Un recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R.421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date de publication de l'avis d'attribution.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

Annexe 1 – Formulaire DC1 Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses co-traitants

Cette annexe n'est pas directement fournie dans le présent règlement de la consultation. Elle est fournie en version Word, a part, avec les autres pièces du Dossier de consultation des entreprises.

Annexe 2 – Renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché

Cette annexe n'est pas directement fournie dans le présent règlement de la consultation. Elle est fournie en version Word, a part, avec les autres pièces du Dossier de consultation des entreprises.